

1.4 Favoriser l'apprentissage des langues vivantes

L'ESSENTIEL

- L'apprentissage d'une langue vivante est facilité par les capacités de l'enfant à mémoriser et à reproduire des sons nouveaux dès son plus jeune âge. L'école maternelle prépare à cet apprentissage.
- À l'école et au collège, le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) détermine les compétences que les élèves doivent maîtriser en fin de cursus.

➤ En maternelle : préparer les élèves à apprendre une langue vivante

C'est à l'école maternelle que les élèves forment leurs **premières compétences langagières**. À trois, quatre et cinq ans, l'oreille est sensible aux différences de prononciation, de prosodie. C'est aussi à cet âge que se fixe la façon de prononcer et d'articuler, et que les enfants **ont le plus de facilité à reproduire des sons nouveaux**. **Au cours de cette période**, les **références culturelles, lexicales et phonologiques**, qui serviront d'appui à l'apprentissage de la langue, se déterminent naturellement.

En leur faisant entendre une autre langue (l'anglais le plus souvent), mais aussi par le chant et les comptines, en leur proposant de petites interactions verbales, l'enseignant prépare l'enfant aux séances d'apprentissage qu'il connaîtra en CE1.

Pour mener à bien cette initiation, des organismes comme le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ou le British Council proposent de nombreux **outils** aux enseignants : vidéos, séquences audio, matériels de jeu collectif...

➤ À l'école élémentaire et au collège : proposer un apprentissage structuré des langues

En CE1, les enseignants installent un **apprentissage structuré** des langues. Cette année, des **ressources et des outils** sont mis en ligne, au fil de l'année scolaire, pour les aider à organiser leur enseignement et à évaluer les élèves. Ce dispositif vient compléter les grilles de références du socle commun et le cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues.

À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du CECRL, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. Les élèves doivent pouvoir utiliser des expressions quotidiennes ou des énoncés très simples visant à satisfaire des besoins concrets (se présenter ou poser une question à quelqu'un sur son lieu d'habitation, etc.).

Au collège, les professeurs peuvent constituer des **groupes de compétences**, dès le début du premier trimestre de 6^e. Ces groupes prennent plus efficacement en compte les acquis de l'école primaire et permettent de mettre en place des activités adaptées aux besoins des élèves. Pour valider la compétence 2 du socle commun, « pratique d'une langue vivante étrangère », les élèves doivent atteindre le niveau A2 du CECRL dans une des langues étudiées, c'est-à-dire savoir échanger des informations simples sur des sujets familiers.

FOCUS / CRÉATION D'UN COMITÉ STRATÉGIQUE POUR LES LANGUES

Mis en place par le ministre le 4 avril 2011, ce comité a pour mission de réfléchir à l'enseignement des langues en France, de la maternelle au baccalauréat. Il doit notamment formuler des propositions sur la question de la sensibilisation précoce aux langues (et plus particulièrement à l'anglais), sur la pratique de l'oral, la place des outils numériques ou encore sur la mobilité des élèves et des enseignants.

Présidé par Suzy Halimi, présidente honoraire de l'université Sorbonne nouvelle-Paris III, et composé d'experts reconnus dont Claude Hagège, Claude Bébéar et le sénateur Jacques Legendre, le comité stratégique rendra ses conclusions au ministre à la fin de l'année 2011.